



Travaux d'urgence chez un locataire

Par **colyne**, le **26/08/2013** à **10:19**

Le locataire de mon appartement paye régulièrement son loyer mais ne l'occupe pas depuis plusieurs années. La régie qui s'en occupe me dit que je ne peux rien faire. Mais celui-ci se dégrade considérablement, entre autre au niveau d'une terrasse qui laisse passer des infiltrations dans un garage situé au-dessous. Un artisan consulté me dit qu'il est nécessaire, voire urgent de refaire l'étanchéité de cette terrasse. Mais pour intervenir, il faut que le locataire permette l'accès et celui-ci est injoignable. Que puis-je faire ? n'ai-je vraiment aucun recours ?

Je vous remercie par avance pour vos réponses.

Par **janus2fr**, le **26/08/2013** à **13:20**

Bonjour,

Si le bail qui a été signé est un bail pour résidence principale, vous pouvez toujours refuser la reconduction du bail à l'échéance au motif que le locataire ne respecte pas le contrat puisqu'il n'occupe pas le bien en résidence principale.